

#### 4- REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques au terme duquel : « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance* » et considérant que les collectivités peuvent délivrer des autorisations d'occupation temporaire du domaine public ou conclure des conventions d'occupation du domaine public, qui sont précaires et révocables.

Toute demande d'occupation du domaine public doit être faite auprès de la ville de Meylan.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAIN PUBLIC	
Terrasse ouverte	Tarif annuel = 20,70 € par m <sup>2</sup>
Camion de déménagement, benne de stockage ou pour taillage de haie...	Tarif journalier = 1,20 € par m <sup>2</sup>
Bâtiment modulaire (préfabriqué), installation, dépôt, baraque, cantonnement de chantier et bureau de vente : pour une surface jusqu'à 20 m <sup>2</sup>	Tarif mensuel = 207,00 €
Bâtiment modulaire (préfabriqué), installation, dépôt, baraque et cantonnement de chantier et bureau de vente : par tranche de 20 m <sup>2</sup> supplémentaire	Tarif mensuel = 100,00 € par tranche de 20 m <sup>2</sup>
Toute occupation du domaine public non prévue dans le présent document	Tarif journalier = 1,20 € par m <sup>2</sup>

Emplacements véhicules en libre accès	
Vélos et trottinettes en libre accès	Tarif annuel = 20,00 € par emplacement de 10 à 12 m <sup>2</sup>
Véhicules autopartage	Tarif annuel = 60,00 € par emplacement

Commerçants non sédentaires : marchés et food trucks	
<b>Marché traditionnel de la Place de la Louisiane</b>	Tarifification
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Mardi, Jeudi, Vendredi	1,70 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Samedi, Dimanche	3,80 euros /mètre linéaire / jour
3 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Mardi, Jeudi, Vendredi	<u>Tarif trimestriel :</u> 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
4 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Samedi, Dimanche	<u>Tarif trimestriel :</u> 16 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
<b>Marché bio de la Place de la Louisiane</b>	Tarifification
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Mercredi	3,80 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Mercredi	<u>Tarif trimestriel :</u> 12 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire

<b>Marché bio de la Place des Tuileaux</b>	Tarification
1 - LES COMMERCANTS PASSAGERS Jeudi	1,70 euros /mètre linéaire / jour
2 - LES COMMERCANTS ABONNES (bénéficiant d'un arrêté d'occupation du domaine public) Jeudi	<u>Tarif trimestriel :</u> 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire
<b>Emplacement food trucks</b>	Tarification
Food trucks	<u>Tarif trimestriel :</u> 7 euros / mètre linéaire x nombre de jours de présence hebdomadaire

<b>Cirques, attractions et spectacles</b>	
Cirque	Tarif journalier = 75,00 €

<b>Tarif électricité applicables aux commerçants non sédentaires (marchés, food trucks), cirques et tout autre usager utilisant les bornes électriques communales</b>	
Forfait journalier pour l'utilisation de petits matériels (matériel de pesage, éclairage...)	1,20 euros / jour
Forfait journalier pour l'utilisation de gros matériels (réfrigérateur, camion réfrigéré, banque froide) et de petits matériels (balance, éclairage...)	1,90 euros / jour

## 5- DROITS DE PLACE DES TAXIS

<b>Droits de place des taxis par trimestre</b>	31,10 €
--	---------

## 6- TARIFS DES CONCESSIONS ET CAVEAUX DANS LES CIMETIERES COMMUNAUX

<b>Emplacements pour inhumer des cercueils</b>	
<b>Concession pleine terre 2 places 15 ans</b>	250,00 €
<b>Concession pleine terre 2 places 30 ans</b>	600,00 €
<b>Concession pleine terre 2 places 50 ans</b>	1 300,00 €
<b>Concession pleine terre paysagère 2 places 15 ans</b>	150,00 €
<b>Concession pleine terre paysagère 2 places 30 ans</b>	360,00 €
<b>Emplacements pour inhumer des urnes</b>	
<b>Concession de case de columbarium ou cavurnes de 2 à 4 urnes 15 ans</b>	200,00 €

<b>Concession de case de columbarium ou cavurnes de 2 à 4 urnes 30 ans</b>	500,00 €
<b>Concession paysagère pour urnes 15 ans</b>	100,00 €
<b>Concession paysagère pour urnes 30 ans</b>	400,00 €
<b>Equipements pour inhumer des cercueils</b>	
<b>Caveau traditionnel neuf 2 places</b>	3 200,00 €
<b>Caveau traditionnel d'occasion 2 places</b>	1 500,00 €
<b>Caveau traditionnel d'occasion 4 places</b>	2 000,00 €
<b>Caveau paysager d'occasion 2 places</b>	1 500,00 €
<b>Monument d'occasion : tombale ou stèle</b>	1 000,00 €
<b>Monument d'occasion : tombale et stèle</b>	1 500,00 €
<b>Equipements pour inhumer des urnes</b>	
<b>Cavurne (capacité 2 à 4 urnes)</b>	500,00 €
<b>Pierre de fermeture case de columbarium</b>	100,00 €
<b>Dépôt de corps dans le caveau provisoire</b>	
<b>Par semaine</b>	Gratuite la première puis 25,00 €
<b>Par mois</b>	100,00 €

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir reste gratuite.